

Monnaie : Pound Sterling (GBP)

Services de base**Système de classification du courrier (Conv., art. 17.4; Règl., art. 17-101)**

1	Basé sur la vitesse de traitement des envois (Règl., art. 17-101.2):	Oui
1.1	Envois prioritaires et non prioritaires peuvent peser jusqu'à 5 kilogrammes. Admis ou non:	Non
2	Basé sur le contenu des envois:	Oui
2.1	Lettres et petits paquets, pesant jusqu'à 5 kilogrammes (Règl., art. 17-103.2.1. Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Non
2.2	Imprimés, pesant jusqu'à 5 kilogrammes (Règl., art. 17-103.2.2). Admis ou non à l'expédition, l'admission à la réception étant obligatoire:	Oui
3	Classification des envois de la poste aux lettres selon leur format: (Conv., art. 17, art. 17-102.2).	-

Services supplémentaires facultatifs**4 Envois avec valeur déclarée (Conv., art. 18.2.1; Règl., 18-001.1)**

4.1	Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Non
4.2	Admis ou non à la réception seulement:	Non
4.3	Déclaration de valeur. Limite maximale	
4.3.1	voie de surface:	SDR
4.3.2	voie aérienne:	SDR
4.3.3	Étiquettes . Emploi de l'étiquette CN 06 ou de deux étiquettes (CN 04 et étiquette rose «Valeur déclarée»):	-
4.4	Bureaux participant au service:	-
4.5	Services utilisés:	
4.5.1	services aériens (code IATA des compagnies aériennes):	
4.5.2	services maritimes (nom des compagnies de navigation):	
4.6	Bureau d'échange auquel le double du procès-verbal CN 24 doit être adressé (Règl., art.17-138.11):	
	Nom du bureau:	
	Code du bureau:	
	Adresse :	
	Tél :	
	Fax :	
	E-mail 1 :	
	E-mail 2:	

5 Envois contre remboursement (Conv., art. 18.2.2 Règl. arts. 18-002.1, 18-002.2)

5.1	Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Non
5.2	Admis ou non à la réception seulement:	Non
5.3	Montant en DTS du tarif appliqué en sus des taxes postales applicables aux envois contre remboursement	
5.3.1	envois ordinaires:	SDR

5.3.2	envois recommandés:	SDR
5.3.3	envois avec valeur déclarée:	SDR
5.4	Perception des taxes pour les envois contre remboursement	
5.4.1	perçues sur l'expéditeur de l'envoi:	-
5.4.2	perçues sur le destinataire de l'envoi:	-
5.4.3	Appliquez-vous une taxe spéciale pour la distribution des envois contre remboursement dans les pays de destination?	-
5.4.4	Dans l'affirmative quel est le montant de cette taxe ?	SDR
5.4.5	Exigez-vous que les envois avec valeur déclarée soient scellés ?	-
6	Envois exprès (Conv., art. 18.2.3, 18-102)	
6.1	Admis ou non (expédition et réception):	Oui
6.2	Limités aux envois prioritaires:	Oui
6.3	Remise par exprès de l'envoi lui-même ou d'un avis d'arrivée lorsqu'il s'agit d'un envoi avec valeur déclarée:	Remise de l'envoi
6.4	Autre information éventuelle	
7	Remise en main propre (Conv., art. 18.2.4, 18-103)	
7.1	Admise à la réception pour les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée : (si admis selon la question 4)	Non
7.2	Admise à la réception <u>seulement</u> si les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée sont accompagnés d'un avis de réception :	Non
7.3	Mention à apporter sur les envois à destination de votre administration :	
8	Envois francs de taxes et de droits (Conv., art. 18.2.5; Règl., art. 18-004)	
8.1	Envois ordinaires, recommandés et envois avec valeur déclarée. Admis ou non:	Non
8.2	Envois recommandés et envois avec valeur déclarée seulement. Admis ou non:	Non
8.3	Service de retour des marchandises	-
9	Service de correspondance commerciale-réponse international (CCRI)	
9.1	Correspondance commerciale-réponse internationale (CCRI) (Conv., art.18.3.1; Règl., art. 18-104)	Oui
9.2	Assuré sur la base de réciprocité (Règl., Conv. 18.3.1, Règl., 18-104.2.3)	Oui
9.3	Envois dont le poids est compris entre 50 grammes et 2 kilogrammes sur une base de réciprocité (Règl., art. 18-104.3.3)	Oui
9.4	Si le poids est supérieur à 50 grammes et inférieur à 2 kilogrammes, veuillez préciser la limite supérieure de poids	g
9.5	Envois exclus du service de CCRI dont le contenu est autre que ce qui est spécifié dans l'article 18 de la Convention (Conv., art. 18; Règl., art. 18-104.3.4)	-
9.5.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser:	
9.6	Toute autre extension du service à convenir bilatéralement (Règl., art. 18-104.3.5)?	-
10	Coupons-réponse internationaux (Conv., art. 18.3.2; Règl., art. 18-108 and 18-106.1). Vendus ou non (Règl., art. RL 146.1):	Oui
11	Matières radioactives (Conv., art. 19.3; Règl., arts. 19.3.3)	
11.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	Oui
11.2	Admises ou non à la réception seulement:	Oui

12	Demandes de retrait, de modification ou de correction d'adresse (Conv., art. 5; Règl., art. 19-210.5.4)	
12.1	Admises ou non:	Non
12.2	Bureau auquel les demandes doivent être transmises:(Règl., art. RL 152.3.4) Nom du bureau: Code du bureau: Adresse : Tél : Fax : E-mail 1 : E-mail 2 :	
13	Echantillons exemptés, prélevés sur des malades (humains ou animaux) (Conv., art.19-003.2.3;Règl., arts. 19-004)	
13.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	-
13.2	Admises ou non à la réception seulement:	-
14	Matières infectieuses de catégorie B (n°ONU 3373) (Conv., art.19-003.2.1; Règl., arts. 19-001.1.2, 19-003.2.2, 19-003.2.6)	
14.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	Non
14.2	Admises ou non à la réception seulement:	Non
15	Envois pour les aveugles (Règl., art. 17-107.5)	
15.1	Enregistrements sonores expédiés par un aveugle à un destinataire quelconque. Admis ou non comme envois pour les aveugles:	Oui
15.2	Enregistrements sonores adressés à un aveugle par un expéditeur quelconque. Admis ou non comme envois pour les aveugles:	Oui
16	Objets passibles de taxes différentes réunis en un seul envoi (Règl., art. 15-101.4). Autorisée ou non:	Non
Autres renseignements		
17	Petits paquets dépassant 500 g (Conv., art. 15; Règl., art. 15-102.1). Montant en DTS de la taxe de remise en régime intérieur qui serait applicable en régime international:	SDR
18	Envois recommandés. Responsabilité (Conv., art. 22.2)	
18.1	Admise ou non en cas de force majeure (Règl., art. 22-001.2):	Non
18.2	Equivalent de l'indemnité de 30 DTS par envoi (Règl., art. 22-001.2.1.1):	30 GBP
18.3	Equivalent de l'indemnité pour chaque sac M – maximum 150 DTS (Règl., art. 22-001.2.1.1):	30 GBP
19	Envois avec valeur déclarée. Responsabilité (Conv., art. 18.2)	
19.1	Admise ou non en cas de force majeure (Règl., art. 22-001.2):	Non

19.2	Admise ou non à bord des navires ou des avions utilisés par les administrations (Règl., art. 25-004.4):	Oui
20	Rémunération des envois de la poste aux lettres non distribuables retournés	
20.1	Perception de la rémunération prévue à l'article 30-122.2 et 3 du Règlement de la Convention	Oui
20.2	Indiquez l'année à partir de laquelle la rémunération prévue sous 20.1 s'appliquera (veuillez noter qu'il faut répondre aux questions 20.1 et 20.2 au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle à partir de laquelle ces taux s'appliquent)	2022
21	Envois recommandés sous enveloppe close contenant les objets mentionnés à l'article (Conv., art.19.6). Admis ou non:	Non
22	Modalités d'affranchissement (Règl., arts. 06-001)	
22.1	Envois affranchis au moyen d'empreintes à la presse d'imprimerie ou par un autre procédé d'impression ou de timbrage. Admis ou non:	Oui
22.2	Mention adoptée pour indiquer que l'affranchissement a été payé:	"Port Payé" ou "Payé" These impressions, made by printing or other process, bear the name of the office and/or country of origin, the indication "Postage Paid" or "Paid" and in some cases a serial number and the figure 1 or 2. These figures have no significance in the international service. Use is also still made of the normal type of impression bearing, in a box, the name of the office and/or country of origin and the indication "Postage Paid". There are also adhesive labels at post office counters bearing an initial appropriate to the service used, i.e. A = Airmail, S = Surface
22.3	L'affranchissement peut-il être représenté par une mention indiquant que la totalité de l'affranchissement a été payée, par exemple «Taxe perçue»? Admis ou non:	Oui
22.4	Si oui, indiquer la (les) mention(s) adoptée(s):	"Port Payé"
23	Emploi présumé frauduleux de timbres-poste, etc. (Règl., art. 06-004)	
23.1	La législation intérieure permet-elle la procédure prescrite:	Oui
23.2	Bureau auquel les avis sur un emploi présumé frauduleux doivent être transmis:	

Nom du bureau:

Code du bureau:

Adresse : David Pilkington
185 Farringdon Rd
Floor MP2
LONDON
GREAT BRITAIN
EC1A 1AA

Tél :

Fax :

E-mail 1 : david.f.pilkington@royalmail.com

E-mail 2:

24 Envois recommandés (Règl., arts. 17-121 and 18-101)

24.1	Remplacement de l'étiquette réglementaire CN 04 par une étiquette encadrée où seule la lettre «R» est imprimée:	Non
24.2	Remplacement par un timbre ou par une bande:	Non
24.3	Listes spéciales CN 33. Toujours exigées ou non:	Oui
24.4	Inscription globale. Acceptée ou non:	Oui
24.5	Inscription globale dans tous les cas:	Non
24.6	Inscription globale uniquement dans le cadre d'un accord bilatéral:	Oui

25 Modalités de remise aux destinataires des envois recommandés et des envois avec valeur déclarée (Règl., arts. 18-001, 18-101)

25.1	Remise contre signature du destinataire ou d'un mandataire dûment autorisé	
25.1.1	envois recommandés:	Oui
25.1.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.1.3	envois avec valeur déclarée:	Oui
25.2	Remise contre signature d'un mandataire de fait (membre de la famille du destinataire, portier d'hôtel, concierge, etc.)	
25.2.1	envois recommandés:	Oui
25.2.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.2.3	envois avec valeur déclarée:	Oui
25.3	Nombre de tentatives de distribution pour les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée	
25.3.1	Envois recommandés	
25.3.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.3.3	Envois avec valeur déclarée	
25.4	Délai de garde des envois recommandés et des envois avec valeur déclarée après la remise d'un avis de passage en cas d'échec de plusieurs tentatives de distribution	
25.4.1	Envois recommandés	- Jour(s) - Mois
25.4.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.4.3	Envois avec valeur déclarée	- Jour(s) - Mois

26 " Cette section n'est plus valide "

27 Avis de réception (formule CN 07) (Règl., art. 18-003)

27.1	signé par le destinataire (ou son représentant):	Non
27.2	signé par l'agent du bureau de destination:	Non
28	Envois de la poste aux lettres gardés en instance ou adressés poste restante (Règl., art. 19-104.5.3). Délai de garde:	- Jour(s) 1 Mois
29	Réclamations (Règl., art. 21-001 and art. 21-002.1.5). Bureaux auxquels doivent être transmises les réclamations relatives (formule CN 08) (Règl., art. RL 154.2.5):	
29.1	aux envois ordinaires: Nom du bureau: Royal Mail International Team Code du bureau: Adresse : PO Box 740 STOKE ON TRENT ST1 5XZ Great Britain Tél : For general service enquiries, help and advice, the number is +441752387112. Fax : (+44) 178 240 6120 E-mail 1 : international.team@royalmail.com E-mail 2 :	
29.2	aux envois recommandés et envois avec valeur déclarée:	Voir 29.1
29.3	aux envois contre remboursement: Nom du bureau: Code du bureau: Adresse : Tél : Fax : E-mail 1 : E-mail 2:	
29.4	Formule CN 08 électronique (Règl., art. 21-002). Acceptée ou non:	Oui
30	Envois soumis au contrôle douanier (Règl., art. 20-001)	
30.1	Nombre de déclarations en douane CN 23 exigées lorsque la valeur du contenu excède 300 DTS:	1
30.2	Langues dans lesquelles les indications de l'étiquette CN 22 ou des déclarations en douane CN 23 peuvent être rédigées:	ANGLAIS
30.3	Sacs M (Règl., art. 20-001.2.9)	
30.3.1	L'étiquette-adresse des sacs spéciaux d'imprimés doit être revêtue d'une étiquette CN 22:	
30.3.1.1	dans tous les cas (les envois devant être soumis ou non au contrôle douanier):	Oui
30.3.1.2	seulement quand les envois doivent être soumis au contrôle douanier:	-
30.3.2	La déclaration en douane CN 23 éventuellement requise ainsi que les autres papiers d'accompagnement doivent être fixés:	

- 30.3.2.1 à l'extérieur du sac: Non
- 30.3.2.2 sur l'un des envois contenus dans le sac: Oui

31 Récipients vides (Règl., art. 17-139)

31.1 Bureau d'échange chargé de recevoir les récipients vides dans les relations à longue distance:

Nom du bureau: Heathrow Worldwide Distribution Centre

Code du bureau:

Adresse : Axis Business Park
Sutton Lane
Langley
Great Britain
SL3 8AQ

Tél : 00441753484843

Fax : 00441753484840

E-mail 1 : nalin.h.mandalia@royalmail.com

E-mail 2:

31.2 Valeur moyenne en DTS des récipients utilisés par les bureaux d'échange (Règl., art. 17-139 and 17-144.9): SDR

32 Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptables et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.

CN 43,

Nom du bureau: Heathrow Worldwide Distribution Office

Adresse : Royal Mail VN & Documentation Manager
2nd Floor
HWDC
Axis Park,
Sutton Lane
LANGLEY
GREAT BRITAIN

Tél :

Fax : (+44) 1753 484 738

E-mail 1 : royalmailhwdc-vn.department@royalmail.com

E-mail 2: nicoleta.adamuta@royalmail.com

32 Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptables et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.

CN 56, CN 57, CN 58, CN 61, CN 62, CN 63, CN 64

Nom du bureau: Royal Mail Group Ltd

Adresse : International Delivery Accounts Manager
Finance Business Services
Royal Mail Group Ltd
Boythorpe Road
CHESTERFIELD
S49 1HQ
GREAT BRITAIN

Tél : (+44) 1246 546 486

Fax :

E-mail 1 : RM.international.delivery.accounts@royalmail.com

E-mail 2:

32 Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptes et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.

CN 54, CN 54bis,

Nom du bureau: Royal Mail Accounts Worldwide

Adresse : International Conveyance & TD Statistics Manager
Rowland Hill House
Boythorpe Rd
Chesterfield
S49 1HQ

Tél :

Fax : (+44) 1246 547517

E-mail 1 : sheena.mellars@royalmail.com

E-mail 2:

33 Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement de la poste aux lettres (Règl., art. 17-114.4):

Nom du bureau: Heathrow Worldwide Distribution Office

Code du bureau:

Adresse : HWDC
Axis Park,
Sutton Lane
LANGLEY
GREAT BRITAIN

Tél :

Fax : (+44) 1753 484 738

E-mail 1 :

E-mail 2:

Courrier acheminé par voie maritime

34 Dépêches de surface de la poste aux lettres

- 34.1 Nom du (des) port(s) d'arrivée: Southampton
- 34.2 Nom et adresse du bureau d'échange de destination auquel envoyer par avance les bordereaux de livraison CN 37:

Nom du bureau: Heathrow Worldwide Distribution Office

Code du bureau:

Adresse : HWDC
Axis Park,
Sutton Lane
LANGLEY
GREAT BRITAIN

Tél :

Fax : (+44) 1753 484 738

E-mail 1 : hwdc_container_control@royalmail.com

E-mail 2:

35 Dépêches de surface des colis postaux (Voir Recueil des colis postaux)

Service à la clientèle

36 Système de suivi en ligne fournis Oui

36.1 Adresse du site Web pour obtenir des informations concernant les lettres

www.royalmail.com

36.2 Langues dans lesquelles les données de suivi peuvent être obtenues

Anglais

36.3 Points de contact

36.3.1 Pour les opérateurs désignés partenaires

Tél :

Fax :

E-mail :

36.3.2 Pour les clients

Tél :

Fax :

E-mail :

Jours férié nationaux

37.1 Jours fériés nationaux disponibles sur le recueil des colis postaux

https://parcel.upu.org/Published%20Documents/Parcel_Compndium_GB_GBA_FR.pdf

37.2 Receuil poste aux lettres

<https://parcel.upu.org>

Normes de distribution

38 Voir les annexes.

Autres renseignements

39 Courrier avion

39.1 Les frais dus au titre du transport aérien des dépêches-avion en transit entre deux aéroports de votre pays sont-ils fixés sous forme d'un prix unitaire?

Non

39.2	Sous réserve de l'accord des administrations qui reçoivent ces dépêches dans les aéroports de leur pays, votre administration expédie-t-elle par avion, avec priorité réduite, des dépêches de courrier de surface (S.A.L.)? Voir également le tableau D - Indications concernant le service S.A.L. publié dans la CN68 : http://www.upu.int/fr/activites/transport/publications.html	Non
39.3	Si oui, est-il perçu des surtaxes aériennes réduites pour le courrier S.A.L.?	Non
39.4	En tant qu'administration d'expédition, avez-vous opté pour l'inscription individuelle de chaque sac sur le bordereau CN 38 ou CN 41?	Non
39.5	Moyennant accord préalable, autorisez-vous les administrations à utiliser vos sacs-avion pour la formation des dépêches qui vous sont destinées?	Non
39.6	Pour les sacs de courrier S.A.L., est-il fait usage d'étiquettes CN 35 portant en caractères apparents la mention «S.A.L. Surface par avion», au lieu des étiquettes CN 36?	Non

Recueil de la poste aux lettres en ligne - Annexes

GB - United Kingdom

Royal Mail Great Britain

GBA

Normes de distribution - Lettre-avion

Nom du BE HWDC, Langley, SL3 8AQ

Code CTCI GBLALA

Téléphone (+)

Fax (+)

Horaires de fonctionnement

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 23:59	---	---	---
Mardi	00:00 - 23:59	---	---	---
Mercredi	00:00 - 23:59	---	---	---
Jeudi	00:00 - 23:59	---	---	---
Vendredi	00:00 - 23:59	---	---	---
Samedi	00:00 - 23:59	---	---	---
Dimanche	00:00 - 23:59	---	---	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes

Zone 2:

Codes postaux	Villes

Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

Temps de dédouanement:

"RMG aim to handle all items coming into GB in line with UPU and other international agreements. However, items which are inspected by Border Agencies may be subject to delays. RMG endeavour with the Border Agencies to keep any delays to a minimum".

Envois passibles de droits de douane:

Envois non passibles de droits de douane:

Observations:

"RMG aim to handle all items coming into GB in line with UPU and other international agreements. However, items which are inspected by Border Agencies may be subject to delays. RMG endeavour with the Border Agencies to keep any delays to a minimum".

Recueil de la poste aux lettres en ligne - Annexes

GB - United Kingdom

Royal Mail Great Britain

GBA

Normes de distribution - Lettre voie de surface

Nom du BE HWDC, Langley, SL3 8AQ

Code CTCl GBLALA

Téléphone (+)

Fax (+)

Horaires de fonctionnement

De l'aéroport/port/BE de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 23:59	---	---	---
Mardi	00:00 - 23:59	---	---	---
Mercredi	00:00 - 23:59	---	---	---
Jeudi	00:00 - 23:59	---	---	---
Vendredi	00:00 - 23:59	---	---	---
Samedi	00:00 - 23:59	---	---	---
Dimanche	00:00 - 23:59	---	---	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes

Zone 2:

Codes postaux	Villes

Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

Temps de dédouanement:

"RMG aim to handle all items coming into GB in line with UPU and other international agreements. However, items which are inspected by Border Agencies may be subject to delays. RMG endeavour with the Border Agencies to keep any delays to a minimum".

Envois possibles de droits de douane:

Envois non possibles de droits de douane:

Observations:

"RMG aim to handle all items coming into GB in line with UPU and other international agreements. However, items which are inspected by Border Agencies may be subject to delays. RMG endeavour with the Border Agencies to keep any delays to a minimum".